mais l'imprimeur n'ose l'entreprendre avant qu'un nombre suffisant du premier ne soit vendu pour couvrir les frais déjà encourus pour celui-ci.

Il serait grandement à désirer que chaque fabrique et même chaque bibliothèque paroissiale possédât un exemplaire de cet ouvrage, auquel on peut avoir besoin de recourir pour retrouver des actes importants dans les questions d'héritages, de généalogies et de mariages. J'exhorte donc tous les curés et missionnaires du diocèse à en faire acheter par les paroisses et par les missions et pour les bibliothèques paroissiales.

Le premier volume broché, grand 8o, de 623 pages à deux colonnes, sera cédé pour $2. aux fabriques, aux missions, aux bibliothèques paroissiales et aux établissements d'éducation. L'imprimeur, M. Eusèbe Sénécal, doit envoyer prochainement dans les paroisses, un agent qui livrera immédiatement le premier volume sur paiement de la somme ci-dessus.

II.

Il arrive assez souvent que des hommes mariés meurent par accident ou autrement dans les chantiers des Etats-Unis ou du Canada. Il est important que leurs veuves fassent aussitôt des démarches pour obtenir une preuve certaine et authentique du décès; en retardant de quelques années ou même de quelques mois, elles s'exposent à ne pouvoir plus tard prouver leur liberté si elles veulent se remarier, ou le décès du mari dans les difficultés qui s'élevent à l'égard d'héritages à recueillir. Cette preuve est presque toujours possible et facile quand elle est cherchée de suite, au lieu qu'elle devient souvent impossible après un certain laps de temps, comme j'ai fréquemment l'occasion de le constater quand il s'agit de veuves qui demandent à contracter mariage.